

COMMUNIQUÉ CANADAGAP[®] COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants au programme CanadaGAP

Date : Le 18 novembre 2019

Objet : Webinaires de l'ACIA sur le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* maintenant disponibles

Afin d'aider l'industrie des fruits et légumes frais à mieux comprendre les exigences du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA) offre une série de questions-réponses par présentation vidéo.

Veillez vous [inscrire tôt](#) car l'espace est limité. La première présentation aura lieu le jeudi, 21 novembre de 13 h à 14 h 30 HNE.

Veillez regarder [le vidéo du RSAC pour l'industrie des fruits et légumes frais](#) avant la session questions-réponses et préparez vos questions à l'avance. La présentation vidéo offre une compréhension détaillée des exigences reliées à la délivrance des licences, aux contrôles préventifs et à la traçabilité du RSAC pour le secteur des fruits et légumes frais.

Visitez la page Web [des exigences et des conseils du RSAC](#) pour en apprendre davantage.

Les entreprises qui ont entièrement mis en oeuvre le programme CanadaGAP sont 100 % alignées avec les exigences du RSAC **reliées à la salubrité des aliments**. Pour de plus amples détails, [visionnez la présentation](#) sur le site Web de CanadaGAP.

CanadaGAP[®] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

